



École Victor-Thérien
305, 43^e Avenue
Lachine (Québec) H8T 2H8
Téléphone : 514 855-4202
Télécopieur : 514-634-0448
Site web : www.victortherien.ecolelachine.com



Conseil d'Établissement

Année 2020-2021

Procès-verbal de la septième séance

Réunion tenue le 25 mai 2021

En vidéoconférence (TEAMS) – mesure de distanciation COVID-19

| Présent(e) | Absent(e) | Nom | Titre |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Tomy-Jonathan Marcotte | Directeur |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Marie-Andrée Durand-Burgoyne | Directrice-adjointe |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Julie Lupien | Enseignante |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lyne Deschamps | Enseignante |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Frédéric Boucher | Enseignant |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Myriam Fleury | Enseignante |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Hélène Lanteigne | Secrétaire |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Marie-Chantale Jomphe | Technicienne du SDG |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Jean-Nicolas Brousseau | Parent, président du CE |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Martin Chevalier | Parent |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Amélie Girard | Parent |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Serge Lévesque | Parent, président sortant |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Isabeau Morrissette | Parent, substitut de la déléguée au Comité de parents |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Béatrice Péron | Parent |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Amélie Dansereau | Parent, membre substitut |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Hanene Henchiri | Parent, membre substitut; déléguée au Comité de parents |

1. Vérification du quorum (LIP, art. 61)

Après vérification, il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Coquille à corriger : cette rencontre n'est pas la seconde mais la 7^e.

| | |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121-CE 021-05-1 | Proposé par : Isabeau Morrissette Appuyé par : Serge Lévesque Adopté à l'unanimité |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

Adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2021 (LIP art.69)

| | |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 121-CE 021-05-2 | Proposé par : Serge Lévesque Appuyé par : Béatrice Péron Adopté à l'unanimité |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 27 avril 2021 (LIP art.69)

Coquille à corriger : Au point de l'adoption du Plan de lutte à l'intimidation, le mot "participant" doit être remplacé par "participation".

Pour l'approbation de ce Plan d'intimidation, il restait des changements à faire dans le document. Le CÉ approuvait ce qui lui a été présenté, mais un vote électronique sera fait lorsque le document final sera présenté.

| | |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121-CE 021-05-3 | Proposé par : Isabeau Morrissette Appuyé par : Serge Lévesque Adopté à l'unanimité |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

4. Nomination d'un gardien du temps

Myriam Fleury occupera cette fonction.

5. Suivi du procès-verbal de la réunion du 4/27/2021 (LIP, art. 69)

Circulation devant l'école :

M. Marcotte a tenté de communiquer à nouveau avec la ville, mais la personne contact ne répond plus. Jusqu'à présent, la seule information reçue lui a été fournie par un policier. Il y aurait un changement de réglementation par rapport à un sens unique, mais aucune date n'a été fournie. M. Marcotte demande au CÉ si quelqu'un connaît quelqu'un à la ville.

On propose de communiquer avec Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement.

Mme Péron mentionne qu'elle a communiqué avec elle concernant la collecte des ordures qui, cette année, est faite à l'heure où les enfants arrivent à l'école.

6. Questions du public

6.1 Questions relatives aux grèves des différents corps d'emploi

- Pourquoi ne l'a-t-on appris par l'école, mais plutôt par le Secrétariat général ou par le Traiteur Félix?

M. Marcotte explique que la décision était centralisée par la Direction générale et que nous ne pouvions pas décider au niveau de l'école si on pouvait ouvrir ou non. Il y a de gros enjeux, entre autres au niveau des ressources humaines. La consigne a été que les parents seraient avisés par la Direction générale et non par les écoles. Si le Traiteur Félix a décidé d'informer les parents, c'est sa décision mais ce n'est pas de notre ressort.

- Puisqu'à VT nous n'avons pas autant de dîneurs comme d'autres écoles ou peu d'autobus, pourquoi n'a-t-on pas décidé de rester ouverts?

Cette question doit être débattue au Conseil d'administration ou des parents au siège social. Je vous invite à ne pas se fier à Facebook pour obtenir l'information, mais plutôt la voie officielle de communication, soit la Direction générale.

M. Brousseau : Il y a des écoles de Montréal qui ont eu de l'école à la maison. Pourquoi y a-t-il des différences entre les écoles et entre les niveaux? Ça met une pression sur les parents de gérer leurs enfants.

M. Marcotte : L'explication vient du fait que l'école est obligatoire dans le contexte du COVID. Selon les Centres de Service scolaires, les interprétations peuvent être différentes lorsqu'il y a fermeture d'école pour des motifs autres. À notre CSS, nous avons reçu la consigne qu'il n'y avait pas d'école à la maison, mais seulement un plan de travail.

6.2 Retour sur l'affichage devant la cour

Un affichage a été mis pour l'interdiction des chiens dans la cour d'école. Il manque un détail concernant le verre qui n'a pas été fait. La situation a changé drastiquement. On a ajouté que s'il arrive quelque chose, c'est la responsabilité des parents. Il reste des affiches qui mentionnent l'interdiction de regroupements, mais elles sont moins visibles et les gens n'y portent plus autant attention étant donné l'essoufflement face aux mesures COVID.

- Un voisin nous a indiqué qu'il y a d'anciens élèves de notre école ou des enfants plus vieux qui utilisent la cour et qui sont laissés à eux-mêmes. Ce voisin se demandait pourquoi on ne fermait pas la cour d'école. Avant de lui répondre, M. Marcotte souhaite valider le point de vue du CÉ quant à l'utilisation de la cour d'école par des élèves plus grands.
- Un autre voisin a dit que les élèves de VT utilisaient les parcs et que ses enfants ne pouvaient plus utiliser le parc parce qu'il y a toujours nos élèves.

Mme Deschamps : En général, ça se passe bien. Toutefois, le panier de basket des maternelles a été brisé pendant la fin de semaine.

M. Lévesque : On souhaitait que ce soit accessible. Si les jeunes s'y retrouvent très tard et dérangent les voisins, peut-être devrions-nous mettre une limite d'heure.

M. Marcotte : Même si on met des heures, on ne peut pas venir pour vérifier. Mais pour le moment on pourrait voir comment ça se passe avec le temps. Bien sûr si on voit qu'il y a du grabuge ou des bris, on avisera.

M. Brousseau : La cour est-elle fermée pendant l'été?

M. Marcotte : S'il y a des travaux, on va la fermer.

Mme Péron : Le dimanche matin, j'ai vu un regroupement organisé, une équipe de soccer avec les parents. Les jeunes abîmaient le turf. J'ai aussi remarqué des adolescents qui roulaient sur le terrain de soccer avec leur vélo.

M. Marcotte : Cette année, les équipes n'avaient plus d'espace pour jouer. Ils avaient demandé s'ils pouvaient utiliser notre terrain. Je ne leur avais pas interdit, mais leur rappelant qu'ils devaient respecter les règles sanitaires. Je ne pense pas que ces gens aient été abusifs dans leur utilisation. Ils devraient pouvoir reprendre leur endroit habituel.

Mme Deschamps : Le terrain de Dalbé-Viau a été refait et les équipes ont retrouvé leur espace.

M. Boucher : Si on interdit l'accès, il risque d'y avoir plus de gens qui enfrennent les barrières.

M. Brousseau : Si on laisse les portes ouvertes cet été, pourrait-on être tenus responsables de quelque chose?

M. Marcotte : Va vérifier avec le CSSMB.

Mme Lupien : Est-ce qu'on pourrait mettre une pancarte indiquant que l'endroit est sous surveillance vidéo?

M. Marcotte : Va vérifier si on peut préciser l'affichage.

Mme Dansereau : À Jardin-des-Saints-Anges, ils ont aussi un terrain en turf, peut-être leur demander comment ils gèrent leur cour.

M. Marcotte : À Verdun, ils ont pris la même posture que celle que nous souhaitons adopter, soit laisser la cour accessible.

6.3 Horaire de l'élève – début des classes à 8h00?

Cette année, on avait une bonne intention en posant la question au niveau des heures des autobus scolaires, mais étant donné le contexte difficile, le Transport scolaire n'a pas donné suite.

M. Marcotte propose de refaire une proposition pour revoir l'horaire, sans faire un changement drastique, selon ce qui avait été demandé. Noter que notre deuxième circuit d'autobus se doit d'être très tôt le matin étant donné que notre école est jumelée avec une autre école, ce qui complique le fait de demander à modifier les heures.

6.4 Envisage-t-on de faire une clinique de vaccination pour les élèves de 6^e année?

Les informations que nous avons reçues ne sont pas encore officielles.

M. Lévesque demande s'il doit prendre le rendez-vous lui-même ou si une campagne est prévue directement à l'école.

Réponse de M. Brousseau : Il est très peu probable qu'une campagne soit faite dans les écoles. Les parents devront prendre des rendez-vous pour leurs enfants.

6.5 Question relative aux communications – Facebook école?

Demande de Mme Dansereau : Nous avons un Facebook OPP, mais quelle est la vision de l'école face à un compte Facebook VT? Du matériel est créé par Hélène Lanteigne

pour promouvoir les activités à l'école, mais sur le terrain, l'information ne se rend pas. Pour l'encadrement de nos communications, jusqu'où peut-on aller?

Réponse de M. Marcotte : Pour l'an prochain, nous devons revoir la stratégie pour rejoindre les gens. Pour tout ce qui est de diffusion d'information officielle, ce sera une communication instantanée par message courriel. Nous ne sommes pas fermés à un compte Facebook pour l'école, mais ne souhaitons pas ouvrir la réponse des gens. Il y a par contre une plus-value pour la valorisation de nos projets. Nous visons aussi à revisiter notre site Internet.

Mme Quévillon ajoute qu'actuellement, sur le Facebook de l'OPP VT, elle ne serait pas à l'aise de mettre des photos des projets des classes en particulier, par exemple.

Mme Dansereau : Les TÉLÉVT sont retransmis sur l'OPP VT, mais toutes les photos sont vérifiées pour ne pas qu'aucun élève non autorisé n'y apparaisse. Sa suggestion est de faire un sondage auprès des parents pour savoir comment ils souhaitent être informés.

Mme Quévillon : Nous avons actuellement 125 abonnés.

7. Correspondance

M. Marcotte fait toujours le lien avec les parents et tout ce qui est reçu par le Comité central de parents est transmis à Djouha pour être envoyés aux parents.

Merci à Mme Morrissette qui nous indique ce qui est important à communiquer aux parents.

8. Consultation sur les besoins en biens, services et amélioration (LIP art. 96.22)

Une question avait été posée par Mme Dansereau à une séance d'un CÉ passé.

Il y a une nouvelle disposition dans la LIP qui dit qu'on doit, à quelques reprises dans l'année, consulter les élèves pour connaître les besoins en biens, services et améliorations dans leur milieu. Ce sera un défi l'an prochain. La forme n'est pas encore définie (conseil d'élèves, sondages, etc.) On se doit de mettre en place une structure pour sonder nos élèves.

Pour donner un exemple cette année, on a reçu un budget « bien-être des gens », on a discuté avec le CPEE pour décider comment l'allouer. Les jeunes ont beaucoup aimé les collations du vendredi, mais ils n'avaient pas été consultés. L'an prochain, ça pourrait être une option de prendre une portion de ce budget et de consulter les élèves.

9. Approbation du Code de vie (art. 76)

Ce code a été travaillé avec l'arrivée de M. Marcotte, en 2017. Il n'a pas été retravaillé depuis.

M. Marcotte nous présente le Code de vie actuel (voir annexe 1). On pourrait revoir le revoir l'année prochaine. Auparavant, les parents l'avaient dans l'agenda et devaient le signer.

Mme Morrissette : La police cursive choisie pour les Règles est très difficile à lire.

Mme Durand-Burgoynes en tiendra compte pour l'agenda de l'an prochain.

Pour cette année, le Code de vie est adopté tel quel.

| | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121-CE 021-05-4 | Proposé par : Isabeau Morrissette Appuyé par : Frédéric Boucher Adopté à l'unanimité |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

10. Adoption du plan de lutte à l'intimidation (LIP, art. 75.1)

La version corrigée sera soumise par vote électronique pour clore la démarche.

Nous sommes à effectifs réduits actuellement, mais dès qu'il sera disponible, il vous sera soumis. Mme Dansereau se propose pour aider.

11. Information concernant les activités et sorties (LIP art. 87)

Mme Durand-Burgoynne présente la vie scolaire de VT pour le mois de juin (voir annexe 2).

La définition du bris d'horaire étant très complexe, tout ce qui pourrait être considéré comme tel ou qui demande à ce que les élèves soient transportés à l'extérieur de l'école, se doit d'être présenté au CÉ.

M. Marcotte souligne le travail mémorable de Mme Durand pour faire connaître les événements qui sont prévus à l'école en juin.

M. Brousseau : Pour l'activité des finissants après l'école, est-ce que les parents seront présents?

M. Marcotte : La Santé publique ne nous a pas permis la présence des parents. L'activité sera gérée par groupe-repère.

Mme Fleury précise que les parents n'ont jamais été invités à cette activité par le passé.

M. Boucher : Les enfants ont eu une année difficile, c'est pourquoi les collations offertes sont un peu moins saines qu'à l'habitude.

Mme Lupien : Félicite les 6es années pour les activités intéressantes malgré la pandémie.

Mme Dansereau : Trouve que c'est une excellente idée que les 5es années aient organisé leur activité eux-mêmes, c'est un beau projet qui les prépare pour le secondaire.

M. Boucher : Félicite Mme Durand pour l'excellente présentation.

12. Information sur les règles de classement des élèves (LIP art. 96.13)

Ce titre revient d'année en année. M. Marcotte a vérifié la loi pour nous informer que ceci est fait en CPEE (voir présentation, annexe 3). Détaille la façon dont les décisions sont prises pour le passage d'une année à l'autre. Cette démarche peut être questionnée par le CÉ.

M. Lévesque : Le graphique présenté est clair et concis, merci.

M. Marcotte : Souhaite qu'il y ait davantage à ce que ces informations soient connues par les parents.

13. Approbation des listes de matériels scolaires et pédagogiques (LIP art. 77.1)

Le processus est complexe, surtout en cette période de l'année. Depuis la poursuite contre les Centres de services concernant le coût du matériel chargé aux parents, il faut demander aux enseignants le nombre de photocopies exact qu'ils font. Ce travail a été fait depuis quelques années, rendant les montants à charger le plus exact possible.

M. Marcotte propose au CÉ de vérifier les listes (voir annexe 4) et qu'ils soient approuvés au CÉ de juin ou par une consultation électronique.

Mme Péron demande comment faire parvenir ses commentaires.

M. Marcotte propose d'envoyer tous les commentaires à Mme Durand-Burgoynes.

Mme Lupien : L'agenda cette année était trop volumineux. C'était difficile pour les enfants de s'y retrouver. C'est pourquoi on a souhaité un agenda fait maison pour l'an prochain. Il sera fait par la repro donc avec une spirale.

M. Marcotte : Le montant pour l'agenda, pour les niveaux qui ont fait le choix d'en faire l'achat, n'est pas exact car nous attendons la soumission du fournisseur.

Les montants varient d'une année à l'autre car ils représentent les choix de matériel didactif des enseignants.

Pour les fournitures scolaires, elles n'ont pas beaucoup changé. Nous ne pouvons pas suggérer de marques de produits. Nous ne pouvons pas charger les flutes.

Mme Lupien : Est-ce que les documents ont été uniformisés pour les items qui sont sur les listes de différents niveaux?

14. Nouvelles de la direction

Pas d'autres points à ajouter.

15. Nouvelles du président

Invite tout le monde à se faire vacciner.

16. Nouvelles du Service de garde

Choix du Traiteur pour 21-22 :

Mme Durand-Burgoynes nous présente les résultats des soumissions et de l'évaluation des personnes qui ont participé à la sélection du Traiteur (voir annexe 5).

La décision ne peut être faite par la direction de l'école. Le CÉ doit recommander le Traiteur souhaité.

M. Marcotte suggère de prendre un contrat de courte durée pour revoir le choix chaque année.

Mme Girard : Est-ce que les coûts de Miranda sont similaires à ceux que nous avons cette année avec Félix? Peut-on changer de fournisseur sans pénalité de contrat?

Mme Durand-Bourgoyne : Les prix varient de quelques sous et le contrat se terminait cette année alors il n'y a pas de frais pour changer de fournisseur.

Mme Dansereau : Merci pour l'exercice. Question concernant l'eau, s'agit-il de bouteilles d'eau? Les parents peuvent-ils annuler leur repas le matin-même? Est-ce que des enfants pourront toujours bénéficier d'un repas à l'école (des repas qui étaient en trop), comme par exemple pour des élèves dans le besoin.

Mme Durand-Bourgoyne : Oui, ce sont des bouteilles d'eau, mais il y a l'option de cocher « sans breuvage » ou choisir le jus ou le lait. Les repas en trop se perdaient généralement car il y en avait trop et ils ne pouvaient pas être crédités aux parents.

M. Marcotte : Le modèle d'affaires présenté permet d'avoir moins de perte, mais il existe un organisme qui répond beaucoup mieux aux besoins de certains élèves. Nous vérifierons cette option l'an prochain.

Mme Fleury : Les élèves qui utilisent le traiteur devraient apporter leurs ustensiles de la maison pour éviter de jeter les ustensiles à la fin de chaque repas. Les bouteilles d'eau ne devraient pas être une option.

M. Brousseau : C'est à réfléchir pour l'an prochain.

Mme Péron : Le Traiteur Scolaire offrait des ustensiles réutilisables aux élèves. Si nous choisissons Miranda, peut-on négocier d'avoir cette option?

M. Marcotte : Il reste peu de place pour négocier. On pourra en parler aux parents l'an prochain pour la gestion des ustensiles.

M. Brousseau : Le Traiteur Scolaire nous demande d'installer des réchauds.

Le CÉ suit la recommandation du conseil de choisir le traiteur Miranda.

| | |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 121-CE 021-05-5 | Proposé par : Jean-Nicolas Brousseau Appuyé par : Béatrice Péron Adopté à l'unanimité |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

17. Nouvelles de l'équipe-école

Merci aux parents qui aident, nous n'avons pas eu de fermeture de classes.

Il y a quand même beaucoup d'absence au niveau des enseignants.

18. Rapport de la représentante de l'OPP

Tout va bien pour la vente des vêtements.

19. Rapport de la représentante du CPCSSMB

Rien à ajouter.

20. Rapport du représentant du Comité CCSEHDAA

Nous n'avons pas de représentant.

21. Varia

Prochaine rencontre proposée le 15 juin.

Nous préparerons les grandes lignes de l'Assemblée générale des parents du début de l'an prochain. Nous y présenterons aussi le budget.

Traditionnellement, c'est l'occasion d'un social pour les membres du CÉ, mais cette année nous devons voir ce qu'il est possible de faire.

22. Levée de l'assemblée

21h07.